

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
Séance du 16/05/2014

L'an 2014 et le 16 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de DANEDE Laurent Maire

Présent(s) : M. DANEDE Laurent, Maire, Mmes : GERARDIN Marie-Anne, JOUBERT Corinne, VERGNAUD Nathalie, MM : FILLATRAUD Jean-Christophe, GENTET Frédéric, HAULBERT Ludovic, LUCAS Bruno, MORAIN Mickaël, PAPON Bruno, PAYRAUDEAU Alain, ROUHAUD Henri

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BISOT Nadia à M. DANEDE Laurent, BROSSARD Julina à M. FILLATRAUD Jean-Christophe, M. FRANCOIS DIT CHARLEMAGNE Régis à Mme VERGNAUD Nathalie

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 15

Date de la convocation : 12/05/2014

Date d'affichage : 12/05/2014

Secrétaire de Séance : Mme VERGNAUD Nathalie

ORDRE DU JOUR

Proposition d'achat de la cour de l'immeuble communal du 37 route de Paris
Bâtiment communal de Fenêtre
Extension du réseau d'assainissement collectif Rue du Pré Péchard
Enquête publique : Avis sur la création d'un centre de dépollution VHU
Subventions aux associations
Subvention Exceptionnelle
Ouverture de poste pour emploi saisonnier

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h35.

M. Jean-Christophe FILLATRAUD demande à enregistrer les séances afin que les procès verbaux soient retranscrits le plus fidèlement possible.

Monsieur le Maire répond que cela pourra être étudié lors d'un prochain conseil.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur les précédents procès verbaux. Mme Marie-Anne GERARDIN dit qu'une erreur a été commise sur la délibération du 18 avril pour la délégation du Maire (POUR 14, CONTRE 1 et ABSTENTION 0).

réf 2014025 : Proposition d'achat de la cour de l'immeuble communal du 37 route de Paris

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande écrite a été faite pour l'achat de la petite cour attenante à la maison sise 37 route de Paris.

Il y a lieu de se prononcer sur l'opportunité de la vendre.

Monsieur le Maire argumente sur le fait que, s'il y a vente, cela peut dénaturer le bien, et qu'il avait été émis l'hypothèse d'ouvrir une porte directe garage-cour.

Une estimation du bien a été faite par une agence immobilière (entre 2000 et 3000€).
Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de ne pas vendre la cour
- DEMANDE à faire des devis pour l'ouverture de la porte

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Bâtiment communal de Fenêtre

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les garages de Fenêtre d'une surface de 140m² n'ont pas d'usage précis pour la commune. Il y a des travaux à prévoir au niveau de la toiture.

La question : Est-ce que le Conseil Municipal souhaite les vendre ?

M. Jean-Christophe FILLATRAUD souhaite savoir si les associations sont intéressées par les locaux. Monsieur le Maire dit qu'il y a trop de travaux. M. Alain PAYRAUDEAU dit que ces locaux appartiennent depuis très longtemps à la commune mais qu'il n'y a pas de réelle utilisation et que le bâtiment est dangereux.

Le conseil municipal décide de lancer une estimation du bien et de faire un appel à candidature.

réf 2014026 : Extension du réseau d'assainissement collectif Rue du Pré Péchard

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de raccordement au réseau public d'assainissement a été faite pour deux immeubles (3 logements), hors zonage d'assainissement. L'assainissement non collectif n'est plus conforme et est à remettre aux normes.

Il y a une opportunité de raccorder 3 logements supplémentaires, tout en restant dans le cadre des travaux subventionnés (63%) et avec pompe de relevage.

Le coût des travaux de raccordement avec micro poste de relevage dans le cadre du marché est 11200€ HT pour les 2 immeubles.

Le coût du raccordement chiffré par le maître d'œuvre hors marché est 13500€ HT pour les 2 immeubles.

Le ratio maximum retenu par l'Agence de L'Eau ADOUR GARONNE est de 9000€ HT par branchement (au delà pas d'aide financière).

Le Conseil Municipal a l'opportunité de raccorder 2 immeubles avec un intérêt financier : augmentation des recettes.

3 solutions s'offrent au Conseil Municipal :

- Refus de raccorder les 3 logements
- Réalisation des travaux de raccordement sans incidence financière sur les demandeurs
- Réalisation des travaux de raccordement à hauteur de la différence entre le coût forfaitaire des travaux et le coût des travaux d'extension soit 2300€ HT

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Jean-Christophe FILLATRAUD parle du cas de Mme VERGNAUD Mauricette rue du renclos, qui n'a pas d'assainissement aux normes et n'est pas dans le zonage d'assainissement collectif. Monsieur le Maire informe que le cas est différent de la Rue du pré Péchard car l'extension et le coût sont répercutés pour une seule maison donc supérieurs au ratio de l'Agence de l'eau et ne pourrait pas être subventionné.

Il est demandé pourquoi le lotissement de L'Ouchelette n'a pas été intégré dans le zonage. Une option a été proposée à l'époque (environ 320000€ HT) mais les assainissements individuels sont récents et cette option n'a pas été retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de raccorder les 2 immeubles (3 logements)
- ACCEPTE de réaliser les travaux de raccordement sans incidence financière pour les demandeurs.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2014027 : Subventions aux associations

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un dossier a été demandé aux différentes associations avec la nécessité de présenter différentes pièces afin que la commune puisse attribuer une subvention.

La ligne budgétaire a été ouverte lors du vote du budget primitif 2014, mais les sommes n'ont pas été attribuées aux différentes associations.

Monsieur le Maire propose les subventions suivantes dont la présentation détaillée est effectuée par Mme VERGNAUD.

| Associations | Subventions 2014 |
|---|---------------------|
| Comité des fêtes | 900.00€ |
| Club amitié | 500.00€ |
| Amicale Pétanque de Tourriers | 500.00€ |
| Club de yoga | 300.00€ |
| Société de chasse de Tourriers | 250.00€ |
| Entente Pongiste Tourriers-Jauldes | 600.00€ |
| Tourriers Patrimoine | 0.00€ |
| Espoir Cycliste de Tourriers | 100.00€ |
| Amicale Volontaires du Sang de la Boixe | 200.00€ |
| Restos du Cœur | 200.00€ |
| Association Aide à la précarité | 300.00€ |
| Association des paralysés de France | 20.00€ |
| Cercle des Jeunes de Montignac | 50.00€ |
| Association française des sclérosés en plaque | 50.00€ |
| ADAPEI Charente | 50.00€ |
| AIPE | 250.00€ |
| Ligue contre le cancer | 50.00€ |
| CIFOP | 200.00€ |
| RASED | 40.00€ |
| CAUE Charente | 61.00€ |
| ADMR | 100.00€ |
| APE du Collège de Saint Amant de Boixe | 100.00€ |
| Association "Au fil du Temps" | 100.00€ |
| Association Pédagogique interscolaire | 60.00€ |
| TOTAL SUBVENTIONS | 4981.00€ |
| Subventions exceptionnelles | 2019.00€ |
| TOTAL | 7000.00€ |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les subventions ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2014029 : Subvention Exceptionnelle

Monsieur le Maire présente une demande du Directeur de l'école de Tourriers pour le voyage scolaire à Paris (classe de CM2).

Monsieur le Directeur souhaite une subvention de 600 €. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de verser une première subvention de 300€ à l'Association Regroupement des écoles
- DEMANDE le détail du montage financier du voyage afin de décider par la suite si il y a besoin d'un complément de subvention.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2014028 : Enquête publique : Avis sur la création d'un centre de dépollution VHU

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Société TRANS HIP AUTO a déposé, dans le cadre de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, une demande d'enregistrement pour la création d'un centre de dépollution et de démontage de Véhicules Hors d'Usage (VHU) au nord de Tourriers à "La Grosse Borne".

Monsieur le Maire, au vu du dossier, demande au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande d'enregistrement pour la création de dépollution et de démontage de VHU, mais formule deux remarques :

- La gestion des eaux pluviales recueillies sur l'aire bétonnée recevant les fluides issus de l'activité n'est pas précisée dans le dossier d'enquête.
- La benne recevant les pneus usagés sera en bord immédiat d'un bois, le risque incendie de cette benne a-t-il été pris en compte ?

Le courrier au Préfet formulant cet avis sera fait

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2014030 : Ouverture de poste pour emploi saisonnier

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, la Commune souhaite réitérer l'embauche de deux jeunes majeurs pour des besoins saisonniers, soit un contrat en juillet et un en août 2014. Pour cela, il y a lieu de créer un poste au grade d'Adjoint technique 2ème classe, pour un besoin saisonnier au titre de l'année (la délibération sera à prendre tous les ans selon les besoins). Ce contrat a une durée totale de 6 mois, consécutif ou non.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'ouvrir un poste d'Adjoint Technique 2ème classe pour les besoins saisonniers au titre de l'année 2014.
- AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires pour ce dossier.

M. FILLATRAUD demande combien de demandes ont été reçues ? Monsieur Le Maire répond 3 demandes et qu'il privilégie les habitants de Tourriers.

M. FILLATRAUD demande comment sont choisis les candidats ? Monsieur Le Maire répond par un entretien et des motivations exprimées

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Futurs conseils : 27 juin à 20h30
29 août à 20h30
17 octobre à 20h30
12 décembre à 20h30
- Mise en place des commissions de la Communauté de Communes de la Boixe : transmission des informations le mercredi 21 mai au plus tard
- Frédéric GENTET a intégré la commission Assainissement
- Le chauffe-eau de la Salle Polyvalente est hors service. Il y a lieu de le remplacer
- Corbillard : si on vend les garages, qu'est-ce qu'on en fait ? Proposition de le mettre en vente, information sur le koad neuf sera mise en place.
- Mr FILLATREAU demande à partir de quand se mettront en place les commissions ? Mr Le Maire explique qu'elles vont se mettre en route en fonction des sujets prioritaires notamment sur WC/école, Cantine et Rythmes scolaires.
- SDEG 16 : a-t-on le logiciel d'éclairage public ? Oui, dès qu'une lampe est défectueuse, le SDEG est prévenu par mail. Voir avec le SDEG pour baisse de la consommation d'éclairage public.
- Tour cycliste de la Boixe qui passera le 14/07/14 dans Tourriers: il y a besoin de 6 signaleurs

- Recherche d'un volontaire pour remplacer Jacques BOUCHE pour les archives municipales. Les archives vont être récupérées pour être stockées à la mairie.
- Dates pour une réunion informelle : 21 mai, le 4 ou 6 juin à programmer
- Jean-Christophe FILLATRAUD fait part d'une question posée par les commerçants : Suite aux travaux d'assainissement, a-t-il été prévu une assurance pour indemniser les commerçants pour la perte de leur activité ? Cela n'a pas été prévu dans le cadre du marché. Le Conseil Municipal peut éventuellement allouer une enveloppe à condition que le commerçant prouve sa perte d'activité.
- Les commerçants souhaitent une réunion : Monsieur le Maire n'a pas eu de demande officielle, néanmoins il passera voir les commerçants individuellement et leur proposera une date de rencontre.
- Alain PAYRAUDEAU souhaite recaler une visite de l'appartement de l'Ancienne poste et du bâtiment place Pigeon
- Marie-Anne GERARDIN informe que M. DE OLIVEIRA se propose de remettre en état le bitume endommagé par ses travaux : accord de principe.
- Jean-Christophe FILLATRAUD demande si Monsieur le Maire a rencontré Mme LAURENT. Celui-ci répond par la négative car il est très sollicité par des réunions.
- Mickaël MORAIN demande la facture des écharpes du maire et des adjoints, et n'a eu droit qu'à la consulter à la mairie. Monsieur le Maire lit la réponse de Mr PEZE en date du 13/05/14 et lui répond que la diffusion d'un document comptable ne peut être faite que si celui-ci a été visé par le comptable public. Ce qui n'était pas le cas au moment de la demande.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 23h20.